

Le syndic nous facture des frais de déménagement ?

Par Carroll, le 06/02/2013 à 19:41

Bonsoir,

Nous déménageons d' ici quelques jours et la propriétaire nous as appelé pour payer le loyer au prorata de Février + nous avertir que nous devions rajouter 37 euros de frais de déménagement que nous facture le syndic... au cas nous causerions des dégâts!

Et à ma surprise, ma propriétaire m' a dit qu' on nous avons déjà facturée cette somme (dans le rappel des charges) à notre entrée dans l'appartement il y a 5 ans.

Est ce légal de la part du syndic ???? j' en ai parlé autour de moi mais personnes n' a entendu parler de ça jusqu' a présent...

Merci d' avance pour votre aide, bonne soirée

Par amajuris, le 07/02/2013 à 11:43

bir.

normalement ce type de facturation a du faire l'objet d'une délibération de l'assemblée générale de la copropriété mais je suis dubitatif quant à sa légalité.

mais vous ne devez rien payer au syndic car vous n'avez aucun lien avec lui, votre seul contact c'est votre propriétaire.

37 euros à l'emménagement et autant au déménagement me semble excessif.

cdt			